Les signes officiels de qualité et d'origine des produits alimentaires (SIQO)



Type de saisine : Autosaisine
Type de texte : Avis
Traité par : Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation

Adopté le : 19/06/2018
Mandature : 2015-2020

Rapporteurs :



Jean-Louis JOSEPH
eiller



Dominique MARMIER
Ancien conseiller

Télécharger le texte

Télécharger la fiche de communication

PRÉSENTATION

Initiés par la France, les 5 signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) sont les seuls, parmi les nombreuses mentions figurant sur les étiquettes des produits alimentaires, à être garantis par l'État et reconnus au niveau européen. Les « promesses » qu'ils offrent portent sur l'origine (AOP/AOC, IGP), le respect de l'environnement et du bien-être animal (Bio), une qualité supérieure (Label Rouge) ou encore une recette traditionnelle (STG) ; elles font l'objet de contrôles réguliers. Outre les garanties apportées aux consommatrices et aux consommateurs, les quelque 1 100 produits sous SIQO permettent aux agriculteurs de différencier leurs productions et donc de mieux les valoriser. Parallèlement, ils contribuent à dynamiser les territoires grâce aux patrimoines gastronomiques, paysagers et culturels qu'ils entretiennent. Pour autant, les SIQO doivent aujourd'hui relever des défis. Dans cet objectif, le CESE formule des préconisations pour améliorer leur connaissance par les consommateurs, renforcer et élargir leurs promesses face aux attentes de la société, ou encore favoriser et soutenir leur développement.

Descripteur Eurovoc :

AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE (DOMAINE), produit agricole, agriculture biologique, label de qualité

© - copyright CESE - Novembre 2026